



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL – LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL

COMMISSION DES ARBITRES D54F.

Villers les Nancy, le 22 avril 2024

NOTIFICATIONS AUX ARBITRES EN APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA 54

Réunion administrative de la CDA du mardi 16 avril 2024

NOTIFICATION :

Monsieur L.F. licence n° 1585615256, club n° 516336, U.S. INTERCOMMUNALE JAILLON

Candidature examen ARBITRE D2.

- Considérant que Monsieur L.F. n'a pas satisfait à la note minimale obligatoire de 14/20 lors de son match probatoire sur la rencontre de niveau D3 du 14/04/2024, le bureau administratif CDA décide de ne pas maintenir sa candidature au titre d'arbitre D2 pour la saison 2023/2024.

PROCEDURE D'APPEL :

Les présentes décisions de la Commission Départementale d'Arbitrage de Meurthe & Moselle sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues dans l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire :

Alain SEELEUTHNER

Le Président :

Cyril CHAUMONT

Adresse postale : DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL – CDA – BP 40060 – 54601 VILLERS LES NANCY CEDEX

Secrétariat : 03 83 50 41 80 – Courriels : secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr - arbitres@meurtheetmoselle.lgef.fr

Siège social : District Meurthe-et-Moselle de Football – 15, Boulevard Maréchal Foch – 54600 VILLERS LES NANCY